

		7-11	11-14	14-17	17-25
<b>THÈME</b>					
1.	La présence d'un thème.	1	2	3	3
2.	L'énoncé du thème est en accord avec la philosophie et les orientations du mouvement.	1	1	1	1
<b>OBJECTIFS</b>					
1.	Les objectifs expriment clairement les orientations des activités à vivre lors du camp.	1	1	1	1
2.	Les objectifs sont intégrés à la progression du groupe.	1	1	1	1
<b>ACTIVITÉS</b>					
1.	La présence d'un horaire pour chaque journée.	1	1	1	2
2.	L'horaire des journées est bien équilibré.	1	1	1	1
3.	Une description détaillée des blocs d'activités apparaît pour chaque journée.	1	1	2	3
4.	Les blocs d'activités sont adaptés au thème.	1	1	1	1
5.	Les activités sont conformes aux objectifs éducatifs.	1	1	1	1
6.	Les activités respectent la méthode scout et le VC(i)PREF.	1	1	1	1
7.	Des activités prévues pour journée de pluie (banque d'activités).	1	2	3	3
8.	La présence d'un moyen d'évaluation et de reconnaissance.	1	1	1	1
<b>ENCADREMENT TECHNIQUE</b>					
1.	La préparation des adultes et des jeunes est adéquate.	1	1	1	1
2.	Le mode de transport est sécuritaire et adapté aux circonstances.	1	1	1	1
3.	Le trajet pour aller et retour du camp est complet et détaillé.	1	1	1	1
4.	Une liste complète du matériel individuel.	1	1	2	3
5.	Une liste complète du matériel d'unité.	1	1	2	2
6.	Le matériel d'unité est vérifié et rassemblé.	1	1	1	1
7.	Le menu est détaillé et équilibré pour chaque journée si l'unité fait sa nourriture.	1	1	1	1
8.	Une nourriture suppléante est prévue s'il y a journée ou camp de survie.	4	1	1	1
9.	Les coordonnées et le trajet précis d'un service de santé.	1	1	1	1
10.	Une trousse de premiers soins est adéquate et disponible en tout temps.	1	1	1	1
11.	Un des adultes à son secourisme général valide.	1	1	1	1
12.	Si l'activité ou le camp se déroule en hiver, un des adultes a son brevet en <i>Activités d'hiver</i> .	1	1	1	1
13.	Les antécédents judiciaires sont vérifiés pour tous les adultes (VAJ).	1	1	1	1
14.	Une fiche médicale pour chaque jeune et adulte.	1	1	1	1
15.	L'identification du moyen de transport d'urgence et de communication pour la région du camp.	1	1	1	1
16.	La présence d'un véhicule au camp.	1	2	2	2
17.	La carte d'assurance-maladie des jeunes et des adultes est vérifiée.	1	1	1	1
18.	Le respect du ratio animateurs/jeunes.	1	1	1	4
19.	Les prévisions budgétaires sont équilibrées et raisonnables.	1	1	1	1
20.	La liste de tous les participants (jeunes et adultes) est complète et mise à jour.	1	1	1	1
21.	Tous les jeunes et animateurs sont recensés dans le SISC.	1	1	1	1

**1** obligatoire

**2** à justifier si absent

**3** facultatif

**4** non-applicable

# ÉVALUATION

THÈME	
	<p>Un thème est un outil qui est là entre autre pour mettre en branle l'imagination des jeunes; pour susciter des rapprochements éducatifs entre le jeu et la réalité; pour transmettre des valeurs scoutes. Un thème est une excellente façon d'orienter un camp de niveau castors, louveteaux ou exploratrices. Aux niveaux éclaireurs ou intrépides, certains types de camp peuvent parfaitement justifier l'absence de thème, ces camps eux-mêmes étant souvent thématiques : camp <i>Ours polaire</i>, camp <i>Survie</i>, camp <i>Canot-camping</i>. Pour les niveaux pionniers et routiers, le thème devient un élément facultatif qui ne saurait être exigé pour l'octroi du permis.</p>
OBJECTIFS	
	<p>Pour toutes les branches, le thème s'il est présent, doit lui-même être évalué. Quelles sont ses connotations? Véhicule-t-il des idées violentes? discriminatoires? De plus, comment est-il énoncé? Rejoint-il le groupe d'âges auquel on le destine? L'utilisation qu'on en fera est-elle positive?</p> <p>Il ne saurait y avoir un camp scout sans objectif. Mais ce n'est pas tout d'avoir des objectifs, il faut aussi pouvoir démontrer de quelle manière ceux-ci s'intègrent aux activités et contribuent à la progression des participants. Les objectifs sont des énoncés qui permettent de dire quel camp l'on va faire.</p>
ACTIVITÉS	
	<p>Un programme de camp devrait inclure l'horaire de chaque jour, sauf pour les routiers qui pourraient en être dispensés. Par contre, l'horaire d'une journée doit toujours être équilibré. Par ailleurs, les activités d'un camp scout digne de ce nom doivent refléter obligatoirement les cinq buts (santé, caractère, savoir-faire, sens de l'autre, sens de Dieu), les trois moyens (jeu, équipe, nature) et la pédagogie (VC(i)PREF) du mouvement. Enfin, si le camp se déroule en fonction d'un thème, il serait logique d'y retrouver des activités qui soient en accord avec le thème.</p>
ENCADREMENT TECHNIQUE	
	<p>La préparation adéquate des participants. C'est élémentaire : ne peuvent partir en camp que les gens qui sont adéquatement préparés pour se tirer correctement d'affaires dans les conditions prévues pour le camp. Avant d'accorder un permis de camp, il faut donc s'assurer que ceux qui vont partir à ce camp ont toute la formation nécessaire, ou, le cas échéant, qu'ils aient prévu la présence sur place de personnes compétentes. Sauront-ils utiliser le matériel qu'ils emportent? Connaissent-ils les risques liés aux activités prévues? Ont-ils prévu un entraînement adéquat dans le cas de certaines activités spécialisées?</p>
	<p>Dans le cas où une unité prépare elle-même sa nourriture, il est important de vérifier l'équilibre et la variété des menus. Il faut également s'assurer qu'on saura conserver et l'apprêter convenablement sur place. Les unités peuvent d'ailleurs se référer au <i>Guide alimentaire canadien</i> pour planifier les menus.</p> <p>Toutefois, certains types de camp d'âge pionniers peuvent justifier que les menus détaillés ne soient pas produits à l'appui de la demande de permis. Il faudra examiner de près ces questions avec les équipes d'animation.</p>
	<p>Dans le cas des camps dits de survie (le point ne s'applique pas aux castors, hirondelles, louveteaux et exploratrices), les animateurs et les animatrices devront obligatoirement prévoir des rations de remplacement au cas où la pêche, la trappe ou la cueillette de champignons avec le <i>Guide des champignons comestibles du Québec</i> feraient défaut.</p>
	<p>La trousse de premiers soins et la carte d'assurance-maladie (pas juste le numéro ou sa photocopie) sont obligatoires pour tous. D'ailleurs, il est obligatoire de compléter les demandes de vérification des antécédents judiciaires pour tout adulte (animateurs, cuistots, etc.). Quelle que soit l'activité, il est nécessaire de fournir les coordonnées et la description du trajet d'un CLSC ou d'un hôpital le plus près. L'obligation d'un véhicule sur place est variable selon la branche. Par ailleurs, il importe de rappeler à tous que si une voiture est un excellent véhicule de dépannage, elle ne saura remplacer sans risque une ambulance en cas de véritable situation d'urgence.</p>